

**Réalisation et installation d'habitation déplaçables sur le territoire de Rennes Métropole
Sans Foncier Fixe 2**

PROCEDURE ADAPTEE

1. Identification de l'organisme qui passe l'accord-cadre

TERRITOIRES PUBLICS mandataire agissant au nom et pour le compte de Rennes Métropole
1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – CS 50726 - 35207 RENNES CEDEX 2 -Tél : 02.99.35.15.15

2. Procédure de passation

Procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

3. Objet de l'accord-cadre et lieu d'exécution

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents.

Il a pour objet la production, la livraison, l'installation et la mise en service d'unités d'habitation, réalisées via le principe de construction modulaire. Les prestations comprennent le raccordement aux réseaux et la réalisation d'aménagements annexes tels que des cheminements depuis l'espace public et les aménagements paysagés. Ces unités d'habitation ou modules, doivent être déplaçables.

La consultation est allotie et se décompose comme suit :

- Lot n°1 VRD – Construction et installation de modules
- Lot n°2 Travaux paysagers et clôtures

Le montant maximum (sans minimum) de l'accord-cadre (lots 1 et 2) est fixé à 3 200 000,00 € HT.

4. Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre est de 2 ans à compter de sa notification (période initiale). Il pourra faire l'objet d'une reconduction (2 X 1 an) dont les modalités sont précisées à l'accord-cadre.

Date prévisionnelle de démarrage : décembre 2025

5. Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible en accès libre et complet uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme Achat Public à l'adresse suivante : <https://territoires.achatpublic.com>.

6. Lieu et conditions de remise des plis

Les plis contenant les candidatures et les offres seront obligatoirement remis par voie électronique sur la plateforme <https://territoires.achatpublic.com>.

7. Justificatifs à produire

Concernant les justificatifs à produire, les candidats doivent se référer au règlement de la consultation.

8. Critères pondérés de jugement des offres

Lot n°1

Prix des prestations : 40 %

Valeur technique : 60 %

Lot n°2

Prix des prestations : 60 %

Valeur technique : 40 %

9. Renseignements administratifs et techniques

Les échanges s'effectueront uniquement sur la plateforme de dématérialisation Achat Public.

10. Procédure de recours

Instance chargée des recours : Tribunal Administratif de Rennes - Hôtel de Bizien - 3 Contour de la Motte 35044 Rennes Cedex

11. Date limite de remise des plis

Le 31 juillet 2025 à 17H00

12. Date d'envoi à la publication

Le 13 juin 2025